



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Motion 2022-GC-216

Introduire une session cantonale des jeunes dans la Loi sur l'enfance et la jeunesse

Auteures :	Rodriguez Rose-Marie / Baschung Carole
Nombre de cosignataires :	31
Dépôt :	14.12.2022
Développement :	14.12.2022
Transmission au Conseil d'Etat :	14.12.2022
Réponse du Conseil d'Etat :	05.02.2024

I. Résumé de la motion

Par motion déposée et développée le 14 décembre 2022, les députées Rose-Marie Rodriguez et Carole Baschung demandent d'introduire une Session cantonale des jeunes dans la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ ; RSF 835.5).

Aux vues du réel succès de l'événement et à la suite de la demande des participant-e-s, des bénévoles et des membres de l'organisation, les motionnaires demandent que la LEJ soit modifiée afin :

- > d'introduire l'obligation pour le Conseil d'Etat de soutenir l'organisation d'une Session cantonale des jeunes au minimum tous les deux ans en confiant le mandat à la Commission de l'enfance et de la jeunesse, au Conseil des jeunes ou à toute autre association fribourgeoise ;
- > d'introduire l'obligation pour le Conseil d'Etat d'inscrire au budget de l'Etat un soutien financier annuel ou biennuel régulier ;
- > d'introduire l'obligation pour le Conseil d'Etat de promouvoir activement la Session cantonale auprès des jeunes par le biais notamment d'une large communication au sein des divers établissements scolaires et de formation professionnelle du canton.

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Participation et citoyenneté des jeunes

La création et l'organisation d'une Session cantonale des jeunes est l'une des actions pour la réalisation de l'Objectif 2 de la [stratégie cantonale « Je participe ! »](#), « Encourager la participation et la citoyenneté »¹. La formation à la citoyenneté et la valorisation du droit à la participation des

¹ La création d'une session des jeunes fait partie des actions du domaine d'action 5 « Droit de s'exprimer et d'être entendu », Axe d'intervention 2 « Développer les structures et projets cantonaux favorisant la participation ».

jeunes sont des objectifs de la stratégie qui se renforcent mutuellement, et, ensemble, renforcent la démocratie de notre canton.

La participation citoyenne et politique, ainsi que la formation à la citoyenneté des jeunes, est un champ d'intervention important, néanmoins délicat et sujet à débat. En effet, la participation des 18-25 ans aux votations et élections est en général plus basse que dans le reste de la population². Malgré cela, une nette majorité des jeunes se disent convaincus que la politique est d'une grande utilité pour l'avenir de la Suisse selon le [monitoring politique Easyvote de 2017](#). En effet, les thématiques et les enjeux politiques des dernières années ont stimulé l'engagement politique dans les jeunesses de partis politiques, les groupes actifs en ligne ou encore les plateformes de participation politique. Ces engagements démontrent qu'il existe diverses formes de participation politique, notamment pour les mineur-e-s.

Au niveau national et dans plusieurs cantons, notamment ceux de Vaud, Genève, Valais et Berne, des sessions parlementaires des jeunes sont régulièrement organisées. Les parlements des jeunes valorisent le droit à la participation, inscrit dans la Convention des Droits de l'Enfant, et permettent aux jeunes d'acquérir des compétences politiques et d'instaurer des habitudes démocratiques. Une participation active des jeunes dans une démocratie améliore sa qualité et la cohésion de la société, grâce au renforcement de la représentation, de l'intégration et de la diversité des opinions.

Dans le canton de Fribourg, la LEJ attribuée à l'Etat de Fribourg la responsabilité de coordonner les mesures d'intégration politique en faveur des enfants et des jeunes³.

2. Organisation et bilan de la première édition de la Session fribourgeoise des jeunes (SFJ)

La première SFJ s'est tenue en novembre 2022 et a été coordonnée par Frisbee, le réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse. Frisbee a collaboré avec le Conseil des Jeunes (CJ), la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ), ainsi qu'avec le secrétariat général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ). Plusieurs Directions de l'Etat, notamment la DIAF et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), ont été impliquées dans l'organisation de l'événement, notamment en étant représentées dans un groupe d'accompagnement du comité d'organisation de Frisbee⁴. Les écoles du degré secondaire supérieur (gymnases, écoles de culture générale et écoles de commerce) ont fait la promotion de la SFJ auprès de leurs élèves via les canaux habituels. Cet événement est par ailleurs en adéquation avec l'intention du nouveau programme-cadre de Matu2027 de renforcer l'éducation à la citoyenneté dans la formation des étudiants et étudiantes.

La SFJ, avec son format d'événement ponctuel, a permis de toucher un grand nombre de jeunes, notamment celles et ceux qui ne sont pas disposés à s'engager sur le long terme ou de manière continue. Les participant-e-s ont eu l'occasion de s'informer, s'exprimer et échanger sur plusieurs thématiques, accompagné-e-s par des modérateurs et modératrices. L'organisation de la SFJ à

² Kuenzi, R., Glatthard J. et Wälterlin, U. (2020). *Les jeunes aux urnes ? Il est temps de changer de perspective !* SWI swissinfo.ch. Repéré à <https://www.swissinfo.ch/fre/politique/les-jeunes-aux-urnes--il-est-temps-de-changer-de-perspective-/46101916>.

³ Art. 9, LEJ.

⁴ Frisbee – Réseau Fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse, [Bilan de la première édition de la session fribourgeoise des jeunes – 26-27.11.22](#), 7.

l'Hôtel cantonal a permis aux jeunes de se familiariser de l'intérieur avec les lieux de la politique fribourgeoise et ses processus, tels que les étapes de l'élaboration des lois. Ainsi, cela a favorisé la création de synergies avec le Grand Conseil et de rencontres avec des politiciennes et politiciens, notamment par la prise en considération des propositions finales de la SFJ, qui ont été présentées au Président du Grand Conseil et à d'autres député-e-s. En définitive, la première SFJ a démontré qu'elle était un instrument qui contribue à atteindre les objectifs d'éducation à la citoyenneté et de renforcement du droit à la participation pour les jeunes inscrits dans la stratégie « Je participe ! ».

La participation à l'événement était gratuite et a fait l'objet d'une intense promotion spécialement de la part de l'association Frisbee. Les retours des modérateurs et modératrices ainsi que des participant-e-s étaient très positifs et révélaient un véritable enthousiasme sur l'expérience vécue⁵. Le comité d'organisation tire ainsi un bilan très positif de cette première édition.

Plusieurs pistes d'amélioration ainsi que la question de la périodicité de la SFJ ont été évoquées. Les jeunes participant-e-s étant favorables à une session annuelle alors que le comité d'organisation soulignait le défi organisationnel que représente une telle session.

Le financement était assuré par des contributions de la DIAF, de la DSAS, de certaines communes du Canton⁶ et de la Loterie romande.

3. Pistes de développement

Le Conseil d'Etat rejoint la proposition des motionnaires de pérenniser le soutien à une Session parlementaire des jeunes à travers une modification législative. En ce qui concerne l'organisation de la SFJ, le Conseil d'Etat considère pertinent de valoriser l'expertise de l'association Frisbee, en maintenant un rôle de soutien économique et administratif et en promouvant l'événement. Cette position est notamment justifiée par la volonté de respecter la nature et la philosophie de la SFJ – qui est née de l'initiative et de l'engagement des jeunes – ainsi que l'intention de l'association Frisbee de continuer à organiser la Session. Par conséquent, si l'organisation est assumée par les jeunes eux-mêmes, à l'exemple de la première édition, le soutien administratif professionnel-le-s de l'Etat apparaîtrait nécessaire en appui, comme reconnu par le comité d'organisation de la première édition⁷.

Pour ce faire, et afin de favoriser un soutien coordonné aux initiatives en faveur de la participation et de la citoyenneté des jeunes, le Conseil d'Etat propose la constitution d'un groupe d'accompagnement chargé du soutien et de l'appui à l'organisation de la SFJ, présidé par la DSAS, et réunissant entre autres des représentant-e-s de la DIAF, de la DFAC, de la DEEF, de la Chancellerie d'Etat et du Secrétariat du Grand Conseil.

⁵ Les participants ont pris part à un sondage de satisfaction à la fin de la SFJ et les modérateurs ont donné des retours oraux au comité d'organisation. Un document de Frisbee – Réseau Fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse, [Bilan de la première édition de la session fribourgeoise des jeunes – 26-27.11.22](#), 5 détaille ces retours.

⁶ Précisément, Frisbee – Réseau Fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse, [Bilan de la première édition de la session fribourgeoise des jeunes – 26-27.11.22](#), 10, indique les communes suivantes : Belfaux, Corbieres, Ferpicloz., Fribourg, Gubloux, Kerzers, Pierrafortscha, Siviriez, St-Aubin, Tafers, Ueberstorf, Ulmiz, Val-de-Charmey, Wunnwill-Flamatt.

⁷ Frisbee – Réseau Fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse, [Bilan de la première édition de la session fribourgeoise des jeunes – 26-27.11.22](#), 7.

D'autres mesures seront nécessaires pour la mise en place de la Session pour assurer l'égalité d'accès, la participation et la représentativité des jeunes Fribourgeois-e-s. Le Conseil d'Etat estime que cet événement doit toucher un nombre significatif de jeunes du canton (par exemple, une centaine à l'image du Parlement fribourgeois). Pour cela, sa communication et sa visibilité jouent des rôles essentiels ; une large campagne soutenue par l'Etat dans les écoles, les centres d'animation ou encore les associations extrascolaires est nécessaire pour toucher les jeunes de tous les horizons.

Ainsi, le Conseil d'Etat propose de modifier la LEJ afin de :

- > soutenir une Session cantonale parlementaire des jeunes tous les deux ans ;
- > instituer un comité d'accompagnement de la Session des jeunes coordonné par la Déléguée à l'enfance et à la jeunesse et ses collaborateurs et collaboratrices au sein du SEJ ;
- > préciser que la Session des jeunes est supportée administrativement par la Direction en charge de la politique de l'enfance et de la jeunesse et de son service compétent ;
- > assurer la promotion de la Session auprès des jeunes, notamment au sein des établissements scolaires et des écoles professionnelles du canton.

A la suite des modifications législatives, le Conseil d'Etat propose que la composition, les attributions et le fonctionnement de la session des jeunes soient précisés par voie d'ordonnance.

Sur la base des indications du bilan financier de la première SFJ⁸, les ressources nécessaires pour couvrir les charges directes de l'organisation sont estimées à 40 000 francs par session. La couverture de ce montant sera examinée dans le cadre de l'élaboration du projet mettant en œuvre la présente motion, en cas de prise en considération par le Grand Conseil. Tout ou partie de ce montant pourrait notamment être assuré par un soutien au bilinguisme de la Session (comme tel a été le cas pour la première édition) et/ou par une contribution du Conseil des jeunes, dont le rôle dans l'organisation des sessions cantonales devra être précisé. Afin de garantir un soutien et un suivi stables de l'organisation de la session, des ressources en termes de personnel à la hauteur de 0,1 EPT seraient en outre nécessaires. Celles-ci seront financées par le biais d'une priorisation de la dotation budgétaire interne du service compétent.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter la motion.

⁸ Frisbee – Réseau Fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse, [Bilan de la première édition de la session fribourgeoise des jeunes – 26-27.11.22](#), 10.